

AVIS DE LA COMMISSION
10 janvier 2001

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de trois ans
par arrêté du 17 février 1998 (JO du 25 février 1998)

LACRINORM 0,2 POUR CENT, gel ophtalmique
(Tube de 10 g)

Laboratoire CHAUVIN

carbomère 980

Date de l'AMM : 2 février 1994

Demande de renouvellement d'inscription Sécurité Sociale

I - CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT SELON LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE A PARTIR DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

Principe actif

carbomère 980.

Indications thérapeutiques

Traitement symptomatique du syndrome de l'oeil sec.

Posologie

Instiller une goutte de gel ophtalmique dans le cul-de-sac conjonctival inférieur, 3 à 4 fois par jour ou plus, selon la gravité des symptômes.

II - RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE
--

Inscription le 25 mai 1994 : il s'agit d'une spécialité similaire à LACRIGEL et GEL LARMES par rapport auxquelles il n'y a pas d'amélioration du service médical rendu LACRINORM est indiqué dans le traitement de l'œil sec à une posologie de 2 à 4 gouttes/jour.

Renouvellement d'inscription le 17 décembre 1997 : La spécialité n'est pas suffisamment prescrite pour figurer dans les panels d'analyse de prescription.

III - MEDICAMENTS COMPARABLES SELON LA COMMISSION
--

Classement dans la classification ATC 1999

S	:	Organes sensoriels
01	:	Médicaments ophtalmologiques
X	:	Autres médicaments ophtalmologiques
A	:	Autres médicaments ophtalmologiques
20	:	Larmes artificielles et diverses autres préparations

Classement dans la nomenclature ACP

S	:	Organes des sens
OP	:	Ophtalmologie
C4	:	Hypolacrymie
P1	:	Substituts lacrimaux en collyre ou en gel ophtalmique: "larmes artificielles"

Médicaments de comparaison de la classe pharmaco-thérapeutique et le cas échéant à même visée thérapeutique dans le cadre des classements effectués ci-dessus

- Médicaments de comparaison de la classe pharmaco-thérapeutique:
LACRINORM 2% tube de 10 g
LACRYVISC gel ophtalmique en unidoses B/20, tube de 5 g et de 15 g
LACRIGEL gel ophtalmique tube de 5 g et de 10 g
LACRIFLUID 0,11% solution ophtalmique en flacon de 10 g
CELLUVISC unidose B/30
CIVIGEL tube 10g
DUCILARMES
GEL-LARMES tubes de 5g et 10g et unidoses B/20
LACRIPOS flacon 10ml
LARMABAK flacon 10ml

Evaluation concurrentielle

Médicaments de comparaison au titre de l'article R.163-18 du code de la sécurité sociale, et notamment:

- le premier en nombre de journées de traitement:
LACRIGEL 0,2%, collyre (tube de 5 g)
- le plus économique en coût de traitement journalier:
LACRYVISC gel ophtalmique (tube 5 g)
- le dernier inscrit :
CIVIGEL tube 10g

Source : Déclaration relative aux ventes des spécialités pharmaceutiques
(année 1999)
Journal Officiel

IV - CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Conditions réelles d'utilisation

LACRINORM 0,2%, gel ophtalmique n'est pas suffisamment prescrit pour apparaître sur les panels de prescription. La Commission ne dispose d'aucune autre donnée sur la prescription.

Réévaluation du service médical rendu

La Commission de la Transparence est dans l'attente de la réévaluation du service médical rendu des spécialités de la classe.

Recommandations de la Commission de la Transparence

Avis favorable au maintien de l'inscription dans toutes les indications thérapeutiques et posologies de l'AMM.

Taux de remboursement : 65 %

Cet avis est établi dans l'attente de la réévaluation du service médical rendu des spécialités de la classe.

